

CONDITIONS POUR LA RÉSERVATION D'UN STAND AU 98ÈME CONGRÈS NATIONAL ADD

Chers exposants,

Nous sommes heureux de vous accueillir au 98ème congrès national des Assemblées de Dieu, de France qui se tiendra du 24 au 26 mars 2026 au centre Athanor de Montluçon.

Placée sous le thème « Compagnons d'œuvre », cette édition met l'accent sur la collaboration et le partage au service du ministère pastoral.

Votre présence dans l'espace d'exposition contribue pleinement à cette dynamique, en offrant aux participants des ressources et des outils utiles à leur parcours et à la vie de leurs églises.

Vous trouverez ci-dessous les conditions et modalités encadrant la participation en tant qu'exposant. Elles visent à garantir le bon déroulement de l'événement et une expérience enrichissante pour chacun.

Notre équipe reste à votre disposition pour toute question et se réjouit de votre participation.

Fraternellement,

pour le comité d'organisation du congrès
Samuel Madeira

INSCRIPTIONS

Une inscription officielle est indispensable à la tenue d'un stand.

Vous trouverez ci-dessous le lien pour réserver un stand :

<https://www.billetweb.fr/congres-add-france-2026>

Les inscriptions sont prises en fonction des disponibilités.

À noter : aucune présence sur le congrès n'est autorisée sans inscription préalable en qualité d'exposant ou de participant.

TARIFICATION

- Stand de 2m avec un exposant : 295 €
- 1 m de stand supplémentaire (3 maximum) : 99 €
- 1 Exposant supplémentaire : 115 €

Un nombre limité de stands est proposé. Vous trouverez la disponibilité de stand directement sur le lien d'inscription.

Pour les demandes de grands stands, merci de nous contacter par mail à l'adresse suivante : madeira.sam@gmail.com

Nous ne pouvons garantir une réponse positive pour les demandes de grands stands.

INSTALLATION ET DÉMONTAGE

Le congrès se tiendra au Centre Athanor,
rue Pablo Picasso 03100 Montluçon.

L'installation se fera le lundi 23 mars entre 14h et 19h.

Le démontage aura lieu le jeudi 26 mars après-midi.

Les véhicules des exposants seront autorisés à entrer dans l'enceinte du parc uniquement pendant les temps d'installation et de démontage. En dehors de ces temps, merci de vous garer sur les places de parking prévues à cet effet.

Toute installation ou démontage en dehors de ces horaires devra faire l'objet d'une demande auprès de la sécurité.

Des tables seront gracieusement mises à disposition de chaque exposant dans la limite des stocks disponibles. À ces derniers incombera la charge de les monter, démonter et installer.

VIVRE ENSEMBLE

L'équipe organisatrice attribue les emplacements des stands dans le hall, matérialisés par un marquage au sol. Chaque exposant s'engage à respecter strictement l'emplacement qui lui est attribué.

En cas de diffusion musicale sur un stand, celle-ci devra rester modérée afin de ne pas gêner les exposants voisins.

Les exposants non pasteurs sont autorisés à participer uniquement aux cultes.

Les repas ne sont pas inclus dans la location de l'espace d'exposition.

Les exposants s'engagent à adopter une attitude respectueuse, tant dans leurs comportements que dans leurs échanges.

HORAIRES D'EXPOSITION

Les stands ne pourront être ouverts pendant les réunions plénières ou pendant les séances de travail, mais uniquement pendant les pauses, ainsi que le matin, avant le culte et pendant les heures des repas... (les horaires vous seront communiqués prochainement.)

ESPACE DE COMMUNICATION SUPPLÉMENTAIRE

En prenant un stand, vous pourrez aussi communiquer avec une courte vidéo de présentation diffusée entre les différentes sessions.

Merci de l'envoyer avant le 9 mars à Théophile Imobersteg à l'adresse suivante : videoaddfrance@gmail.com